

La revue parents

POUR L'ENFANT VERS L'HOMME

N°452/FÉVRIER 2024

20 mesures pour
l'école
de demain



fpe



3 BONNES RAISONS

DE LIRE CE DOSSIER !

1. Une autre voie que le choc des savoirs est possible
2. Nos enfants, citoyens de demain, méritent mieux
3. S'opposer, c'est aussi proposer et construire

20

mesures pour l'école de demain

« Il est de tradition, pour la FCPE, d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle autour de leur projet éducatif, tout en portant sur la place publique un certain nombre de propositions concrètes pour l'école publique. Pourquoi le refaire dès aujourd'hui et ne pas attendre 2027 ?

Parce qu'il y a un besoin urgent dans notre société d'un débat sur l'école publique et ses objectifs. Les polémiques provoquées par les propos de l'ancienne ministre de l'Éducation nationale, Amélie Oudéa-Castéra, ajoutées aux annonces de Gabriel Attal sur « le choc des savoirs », l'illustrent parfaitement. Quelle école publique souhaitons-nous pour quelle société ?

Mais l'urgence est aussi démographique. Le système scolaire devrait perdre environ 500 000 élèves entre 2022 et 2027. C'est une opportunité à saisir pour mieux faire école ! Quelles décisions prendra la nouvelle ministre de l'Éducation nationale, Nicole Belloubet ? Supprimer des postes d'enseignants ou diminuer le nombre d'élèves par classe ?

Nous sommes nombreux à vouloir changer l'école, en témoigne le succès de la consultation *Quelle école pour demain ?*, organisée par France Bleu¹. Alors que le gouvernement annonce des dispositifs – que la FCPE combat depuis toujours – qui viennent durablement restructurer l'école publique, nous demandons une concertation nationale sur l'école publique.

Les vingt mesures portées par le conseil d'administration de la FCPE s'articulent autour des sept axes d'amélioration du climat scolaire (lire encadré ci-dessous). Elles portent notre vision de l'école publique et ont l'ambition de nourrir ce débat. Parmi elles, beaucoup sont dans la continuité de celles que nous portions lors des dernières élections. D'autres sont nouvelles et suivent l'évolution de la société, comme l'intelligence artificielle qui fait durablement irruption. »

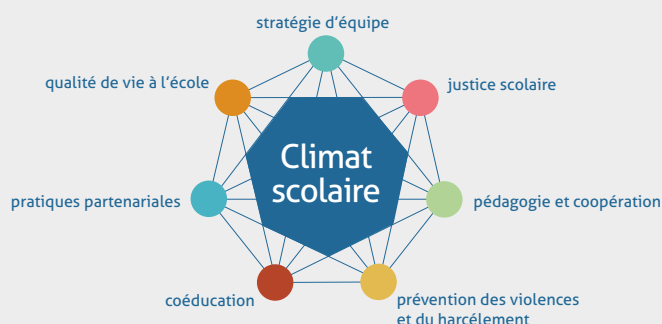
Grégoire Ensel, président de la FCPE

(1) Plus de 169 204 participants ont déposé 2 599 propositions et plus de 627 662 votes pour les départager. La consultation est en cours d'analyse : <https://about.make.org/pourquoi-cette-demarche/mafrance-energie>

La recherche scientifique a prouvé qu'un climat scolaire plus serein⁽¹⁾ améliore l'implication des élèves dans les apprentissages et développe l'estime de soi et qu'il réduit les inégalités en augmentant les résultats scolaires. Sept « facteurs » propices à son amélioration ont été identifiés par la Délégation ministérielle en charge de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire (DMPLVMS). Une démarche de progrès, à condition toutefois de travailler simultanément sur chacune de ces composantes. Si elles étaient retenues et appliquées, les mesures de la FCPE apporteraient des résultats significatifs et immédiats.

(1) Lire notre Revue des parents 448.

7 FACTEURS DU CLIMAT SCOLAIRE



GARANTIR LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES



1

Maximum 24 élèves par classe de la maternelle au lycée

« Les élèves font plus d'efforts dans les petites classes. Ils prennent plus d'initiatives, sont davantage actifs et engagés dans leurs tâches. Par ailleurs, les problèmes de discipline sont moins fréquents. »

—
DENIS MEURET, PROFESSEUR EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION.

À la rentrée 2022, le nombre moyen d'élèves, dans le public et le privé en pré-élémentaire et en élémentaire, était inférieur à 24 par classe. Dans le second degré, la barre des 24 était en revanche franchie avec 25,9 élèves par classe en collège hors Segpa et 30,3 au lycée général et technologique. Seul le lycée professionnel était épargné, selon les chiffres du site de l'Éducation nationale.

Pour autant, la FCPE estime que le compte n'est pas bon. Que ce soit en primaire ou au collège, la moyenne du nombre d'élèves dans les classes françaises se révèle supérieure à celle des autres pays d'Europe. Par ailleurs, les moyennes en France dissimulent des situations très contrastées d'une académie à l'autre. Les parents constatent des effectifs à 28-30 élèves dans certains collèges, ou 34-36 au lycée. Certes, la clé de la réussite scolaire dépend moins des effectifs dans une salle de cours que de la manière dont on y enseigne et dont on y apprend, mais au-delà de 24 élèves, les conditions sont peu propices à l'apprentissage et à une bonne ambiance de travail.

2

Des enseignants absents remplacés dès la première heure

« Je veux qu'à la rentrée prochaine, on puisse remplacer, du jour au lendemain, les professeurs dans les classes des élèves. »

—
EMMANUEL MACRON, 22 MARS 2023.

15,4 millions d'heures d'enseignement n'ont jamais été assurées en 2020-2021, soit 8,8% des 175 millions dispensées chaque année dans le second degré. Ce chiffre avancé en 2022 par Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale en poste, avait résonné comme un coup de tonnerre ! En 2007-2008, les heures non remplacées ne représentaient que 6,7% des cours.

La solution est sans appel : il faut recruter. La remise en place de brigades d'enseignants titulaires dédiés au remplacement est non négociable. Et ces personnels recrutés doivent être des professeurs formés et qualifiés. Pour le second degré, il est également impératif de réduire le nombre de jours de carence à partir desquels un enseignant doit être remplacé. Quinze jours au collège et au lycée, c'est une éternité !

3

Les droits des enfants en situation de handicap respectés

« Je regrette que l'accueil des enfants en situation de handicap à l'école soit trop souvent bricolé et que les modalités de leur scolarisation soient encore inadaptées. Cela contribue à aggraver des situations et à éloigner encore davantage les enfants de l'école, au lieu de les inclure. »

—
CLAIRE HÉDON, DÉFENSEURE DES DROITS, 2022.

À la rentrée 2023, douze nouvelles mesures ont été annoncées par le gouvernement à la suite de la Conférence nationale du handicap d'avril 2023 pour améliorer leur inclusion. Mais les associations ne croient plus au miracle. Pire, 23% d'enfants en situation de handicap n'ont « aucune heure de scolarisation » par semaine, selon l'indicateur de l'Unapei.

La FCPE dénonce le parcours du combattant auquel sont confrontées les familles. Dans l'enquête qu'elle a réalisée en mai 2023, 63% des parents concernés déplorent un délai supérieur à trois mois entre l'accord de notification de la MDPH et la mise en place de l'aide réelle. La FCPE exige que la MDPH reste le lieu de l'évaluation des besoins et que toutes les notifications soient honorées. De plus, le statut des accompagnants d'élèves en situation de handicap doit être revalorisé. Ce qui règlera également le problème de leur recrutement. D'une pierre deux coups !

4

Des rythmes d'apprentissage en phase avec les besoins des élèves

« Huit semaines, ce n'est pas trop long pour l'enfant s'il est bien occupé. L'enfant a besoin d'une coupure, de voir d'autres horizons, de se retrouver en famille sur un temps long. »

— FRANÇOIS TESTU, CHRONOPSYCHOLOGUE, *LE MONDE*.

Le calendrier scolaire n'est pas satisfaisant, car il ne répond pas aux besoins et aux intérêts de l'enfant, ce qui *in fine* nuit à ses apprentissages. Aujourd'hui, sa structure est le fruit de modifications incohérentes qui répond à des injonctions contradictoires d'intérêts touristiques et économiques, sans prendre en compte les recommandations des chronobiologistes.

La FCPE propose que le calendrier scolaire soit bâti sur deux zones pendant les vacances d'hiver et de printemps, avec une semaine de chevauchement pour permettre aux fratries des familles éloignées ou séparées de se retrouver, et avec une semaine de cours en plus sur l'année scolaire. La FCPE ne souhaite pas toucher aux vacances d'été, mais souhaite que la question de la quantité et de la diversité de l'offre de loisirs collectifs pendant les mois de juillet-août soit réinterrogée, que l'on habite en ville ou à la campagne.

5

Une restauration scolaire accessible à tous

« L'accès à la restauration scolaire, qui constitue un corollaire du droit à l'éducation, joue un rôle de plus en plus important dans l'alimentation, l'équilibre nutritionnel et le quotidien des enfants. »

— EXTRAIT DU RAPPORT DE LA DÉFENSEURE DES DROITS, *UN DROIT À LA CANTINE SCOLAIRE POUR TOUS LES ENFANTS (2019)*.

La qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire est un enjeu de santé publique. C'est pourquoi la FCPE attend que la loi Égalim, qui fixe aux cantines l'objectif de servir au moins 50% de produits dits durables ou de qualité, dont 20% de bio, soit appliquée partout. En complément, à partir du 1^{er} janvier 2025 (ou 2028 pour les communes de moins de 2 000 habitants), les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en plastique devront être bannis des restaurants scolaires. Parmi les autres mesures importantes, l'augmentation de l'offre de menus végétariens est également une revendication de longue date de la FCPE. Car elle permet de satisfaire un public le plus large possible, et de réduire le coût des repas. Consommer local et de saison est plus que jamais d'actualité. Enfin, la FCPE insiste sur le fait que la pause méridienne peut répondre à des objectifs éducatifs : favoriser la découverte de nouvelles saveurs ou encore sensibiliser à l'équilibre alimentaire et ainsi lutter contre l'obésité. Elle refuse que des enfants puissent en être exclus, car devant respecter certaines restrictions alimentaires quelles qu'en soient les raisons (religieuses, de santé...) ou parce que leurs parents sont sans emploi.



6

Des espaces scolaires sains et adaptés aux changements climatiques

« Il y a une décennie, on isolait les bâtiments sans se préoccuper de la qualité de l'air. On sait aujourd'hui que c'est un enjeu majeur aussi bien en termes sanitaires qu'en termes écologiques. Un lieu mal ventilé a un impact négatif sur la concentration des élèves. »

— JEAN-PATRICK MASSON, VICE-PRÉSIDENT ET PILOTE DE LA DÉLÉGATION TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE DIJON MÉTROPOLE, *REVUE DES PARENTS N°446*.

La crise du Covid a remis en lumière l'état trop souvent vétuste et inadapté du bâti scolaire hiver comme été, dans les territoires métropolitains et ultramarins. Un rapport parlementaire, publié en 2023, montre que seuls 14% des bâtiments scolaires répondent aux normes basse consommation.

La FCPE demande la réalisation par des experts d'un cahier des charges adapté à chaque territoire pour rénover et construire le bâti scolaire. Ce cahier détaillera les quatre critères nationaux attendus dans un établissement sain et adapté aux évolutions climatiques. Des normes précises sont indispensables : le nombre de m² moyens par élève dans une salle de classe, l'étiquette-énergie de chaque bâtiment de A à G, et la qualité de l'air. D'ores et déjà, ces quatre indicateurs peuvent être affichés devant chaque établissement scolaire pour que tout le monde puisse apprécier le chemin restant à parcourir.

PROTÉGER ET SÉCURISER LES ÉLÈVES



7

Une aide spécialisée pour les enfants les plus en difficulté

« Chaque enfant est susceptible de connaître à un moment ou l'autre des difficultés dans ses apprentissages. Et l'un des principes de l'école inclusive est qu'elle est bénéfique pour tous les élèves. »

—
VALÉRIE MAURIN-DULAC, ALORS CHEFFE DU BUREAU DE L'ÉCOLE INCLUSIVE À LA DGESCO, CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2022).

Le réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficulté (Rased) est une structure éducative. Chaque réseau, composé d'un psychologue de l'Éducation nationale et de deux enseignants spécialisés, vient en renfort dans les écoles maternelles et élémentaires pour prévenir et pallier l'échec scolaire d'enfants en difficulté pédagogique et éducative. Conséquence des massives suppressions de postes d'enseignants, le nombre de Rased a chuté drastiquement depuis quinze ans. Les Rased incomplets sont légion et leur répartition sur le territoire est très inégale. La FCPE, qui fait partie du collectif Rased, entend que ces réseaux soient recréés ou confortés sur tous les territoires, en augmentant le nombre de postes qui leur sont alloués et, surtout, en préservant leur mission initiale : aider chaque enfant en difficulté scolaire, quelle que soit sa singularité. La FCPE rappelle que l'inclusion est un droit, et non une faveur.

8

La création d'un pôle médico-social sur tous les territoires

« Une médecine scolaire puissante passe d'abord par le recrutement de professionnels motivés et une meilleure répartition territoriale. »

—
ROBIN REDA, DÉPUTÉ RENAISSANCE, EXTRAIT D'UNE TRIBUNE PARUE DANS *LE MONDE* (MAI 2023).

Pas assez nombreux, mal pilotés, faiblement rémunérés... Les médecins et les infirmières scolaires, les psychologues et les assistants sociaux peinent à répondre aux nombreuses pathologies qui affectent les élèves d'aujourd'hui. Or, un enfant qui va mal aujourd'hui et qui n'est pas pris en charge dans de bonnes conditions est un adulte qui ira mal dans la société de demain.

La FCPE réclame que soient mieux coordonnés les différents acteurs de la santé scolaire et de mieux définir les rôles et les expertises de chacun afin que la médecine scolaire soit plus efficace et attractive. Elle demande la création d'un pôle médico-social sur tous les territoires pour accueillir, accompagner, orienter, soigner, garantir une équité d'accès à ce service public et une vraie politique de santé à l'école.

9

Associer impérativement les parents dans la lutte contre le harcèlement

« L'implication des parents dans la mise en place de la prévention constitue un gage de réussite. »

—
NICOLE CATHELIN, PÉDOPSYCHIATRE. EXTRAIT DE LA BROCHURE MINISTÉRIELLE *HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES* (2011)

15% des élèves ont le sentiment d'être harcelés et 1 jeune sur 5 a été victime d'un acte de cyberharcèlement répété... Le programme pHARE, plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées, mis en place par le gouvernement a certes été généralisé à la rentrée 2023. Inégalement déployé, il néglige la prévention et ne donne pas de place aux parents pour agir et réagir lorsque cela est nécessaire.

Pour les enfants dit « harceleurs », la réponse doit être proportionnée et éducative. Ces élèves et leur famille doivent faire l'objet d'un accompagnement spécifique dans la durée pour permettre une remédiation durable de la situation. La FCPE préconise la mise en place d'une formation « harcèlement » pour tous les parents délégués et élus qui le souhaitent.



10 Une justice scolaire co-construite avec la communauté éducative

« La punition est le résultat légal d'un comportement illégal. Pour qu'une punition soit éducative, il faut que l'acte ait bien été commis, qu'elle soit proportionnée à l'acte qui a été commis et qu'elle soit légale. »

—
BERNARD DEFRANCE, PHILOSOPHE.

La justice scolaire met en œuvre par tous les moyens et leviers dont dispose un établissement un contexte favorable à l'épanouissement et à la réussite de l'élève. Cela passe par des sanctions et des punitions éducatives, une autorité ferme et bienveillante quand un élève ne respecte pas le cadre et le respect de ses droits. Pour se sentir bien à l'école, les enfants et les jeunes doivent être respectés dans leurs droits.

La FCPE juge qu'il est essentiel d'impliquer tous les membres de la communauté éducative de chaque établissement à l'élaboration et/ou la mise en œuvre du règlement intérieur ; d'appliquer des sanctions justes, éducatives, et proportionnées ; d'éviter la multiplication des conseils de discipline ; de favoriser les commissions éducatives qui apportent préventivement une réponse personnalisée ; et de respecter les règles du droit à la défense. La FCPE condamne l'exclusion d'un élève qui, pour elle, est un aveu d'échec.

12 Le renforcement du statut du parent d'élève élu

« Nos élèves, nos enfants ont besoin de savoir que l'école et la sphère familiale dans lesquelles ils évoluent œuvrent ensemble, chacune dans leur rôle, à leur construction individuelle et citoyenne. »

—
NAJAT VALLAUD-BELKACEM, ANCIENNE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, 15 DÉCEMBRE 2015.

Depuis 2016, les représentants de parents, qu'ils soient agents publics, salariés du privé ou non salariés, bénéficient de mesures réglementaires destinées à leur permettre d'exercer au mieux leur mandat : congé de neuf jours par an pour siéger dans les instances officielles de l'Éducation nationale ; indemnisation financière en cas de perte de salaire ; indemnisation pour les parents non salariés ; remboursement des frais de déplacement. Ces mesures, obtenues par la FCPE, constituent un pas important vers la mise en place d'un statut du parent délégué. Pour aller plus loin, la FCPE souhaite que ces mesures revêtent un caractère obligatoire et ne dépendent pas de l'accord de l'employeur comme c'est le cas actuellement. Trop de salariés, notamment dans le secteur privé, ont du mal à faire reconnaître ces droits, encore peu connus. Le bénévolat pour l'école ne doit pas être entravé !

13 Un crédit d'impôt pour les adhérents FCPE non imposables

« Pour les personnes non imposables, le crédit d'impôt permet d'être remboursé de tout ou partie des sommes engagées. »

—
SERVICE PUBLIC.FR

Aujourd'hui, une personne imposable qui adhère à la FCPE a droit à une réduction d'impôt à hauteur de 66% du montant de sa cotisation. Or, une personne non imposable n'a pas le bénéfice de cette loi : elle paye la totalité de son adhésion, ce qui représente un frein pour des faibles revenus.

La FCPE souhaite un crédit d'impôt pour chaque adhérent qu'il soit imposable ou non. Cette mesure pourrait s'appliquer à toutes les associations utiles pour la société, afin de rendre le militantisme plus attractif.

FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE À TOUT PRIX



14

Une carte scolaire qui garantit la mixité sociale et scolaire

« Les élèves exposés à des camarades d'origines sociales plus variées ont des réseaux amicaux plus denses et diversifiés socialement et sont plus confiants quant à leur niveau scolaire et leur capacité à progresser. »

—
PAULINE CHAROUSSET, MARION MONNET ET YOUSSEF SOUIDI, CHERCHEURS,
LE MONDE.

Aujourd'hui, le contournement de la carte scolaire est un sport national qui conduit certaines familles à fuir vers le privé pour éviter les affectations au sein d'établissements publics « ghettoisés ». Le séparatisme scolaire qui en découle est un poison pour notre pays, car en vivant dans des sphères parallèles, deux jeunes ne se rencontrent jamais...

La FCPE demande la réouverture du chantier de la carte scolaire dans toutes les communes où la ségrégation sociale est à l'œuvre afin d'assurer la mixité dans tous les établissements publics. Elle exige que l'école privée soit également soumise à des contraintes de mixité afin d'observer une équité entre le public et le privé.



15

Un financement de l'État réservé à l'école publique

« Il n'est pas normal que l'État contribue au fonctionnement des écoles à fort indice de position sociale (IPS) de la même façon qu'à celui des écoles qui ont un IPS plus bas. Il faut au contraire donner plus à ceux qui ont moins ! »

—
PIERRE OUZOULIAS, SÉNATEUR,
LA REVUE DES PARENTS N° 448.

En 2021, 60% des écoles et 78% des collèges qui présentent un indice de position sociale (IPS) supérieur à 140, et donc qui accueillent des élèves favorisés, appartiennent au secteur privé. Ce même secteur privé – qui revendique la liberté de recrutement des élèves et des professeurs et qui refuse de se soumettre à une carte scolaire – est financé à 73% par l'argent public... En parallèle, l'école publique manque de moyens humains et financiers.

La FCPE refuse que l'argent public finance l'enseignement privé au détriment des moyens alloués à l'école publique, alors que ses besoins sont criants. Les parents qui font le choix de l'enseignement privé doivent en assumer intégralement les conséquences financières. Donner des moyens humains et financiers à l'école publique est le seul moyen de la préserver. C'est clair, net et précis.

16

Vers la gratuité de la scolarité

« Faut-il être à ce point insensible à la question sociale pour ne pas davantage aider des élèves démunis à accéder à la restauration scolaire, à acheter la tenue de sport, à participer aux voyages scolaires ? »

—
JEAN-PAUL DELAHAYE, ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE, TRIBUNE PUBLIÉE DANS *MARIANNE.*

À l'école, 20% des élèves vivent dans la pauvreté. Fournitures, transports, sorties scolaires, équipements de l'enseignement professionnel... L'inflation, qui n'épargne pas les dépenses liées à la scolarité, a encore appauvri les familles déjà en grande difficulté.

La gratuité est une des valeurs cardinales de la FCPE. L'État, aux côtés des collectivités locales, doit prendre en charge tout ce qui est nécessaire à la scolarité d'un enfant en primaire, au collège et au lycée, notamment en lycée pro. La FCPE porte et anime le débat sur la gratuité réelle des fournitures scolaires, ainsi que des actions concrètes avec les fabricants car outre leur prix prohibitif, elles alourdissent substantiellement le poids du cartable et ne sont pas suffisamment respectueuses de l'environnement.



OUVRIR L'HORIZON DES ÉLÈVES



17

De la philosophie en voie professionnelle

« Par définition ou en essence, tout être humain peut philosopher. Il ne philosophe pas a priori, il lui reste quand même un travail à accomplir, mais il peut philosopher. »

—
OSCAR BRENIFIER, DOCTEUR EN PHILOSOPHIE.

L'arrêté du 22 janvier 2024, modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018, relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel supprime la possibilité d'utiliser les heures des co-interventions pour mettre en place des ateliers de philosophie. Cette suppression s'ajoute, depuis la rentrée 2019, aux réductions d'heures d'enseignement général, tel que le français ou l'histoire.

Pour la FCPE, ces mesures ont réduit la possibilité pour ces jeunes de s'adapter aux évolutions du monde du travail. L'école doit être le lieu où l'on apprend à penser et à se forger une opinion. La philosophie doit faire partie des enseignements généraux du lycée professionnel. Nos enfants ne doivent pas être des salariés corvéables à merci et sans outils pour penser et faire le monde.

19

Apprendre à raisonner avec l'intelligence artificielle générative

« L'intelligence artificielle (IA) offre des potentialités pour relever nombre de défis majeurs dans l'éducation (...). Cependant, les évolutions technologiques rapides engendrent inévitablement de multiples risques et défis, car leur rythme a jusqu'à présent dépassé celui des débats politiques et des cadres réglementaires. »

—
UNESCO.

Les IA génératives sont capables de créer du texte, des images, des vidéos, de la musique et du code informatique. Elles bousculent nos manières d'apprendre, de restituer, modifient le monde du travail et interrogent tous les acteurs de l'éducation. Comment préparer la jeunesse au monde d'aujourd'hui où humains et machines coexistent de plus en plus ? Comment garantir que les algorithmes restent toujours au service des êtres humains et pas l'inverse ?

Consciente du potentiel et des dangers de l'intelligence artificielle, la FCPE demande qu'elle soit un outil d'apprentissage pour les élèves. L'acquisition de compétences essentielles, telles que la rédaction d'une requête pertinente, la capacité à développer un regard critique et à enrichir le résultat obtenu, pourra s'effectuer de manière progressive tout au long de la scolarité.

18

Le renforcement de l'éducation aux médias et à la vie numérique

« La quantité importante d'informations produites se mélange avec d'autres contenus de nature très différente sur les réseaux sociaux. Cela oblige de faire preuve de discernement pour savoir ce qui relève de l'information vérifiée, indépendante et responsable et ce qui ne l'est pas. »

—
BRUNO PATINO, DIRECTEUR D'ARTE, QUEST-FRANCE.

Transversale, l'éducation aux médias et à l'information se déploie tout au long de la scolarité, du cycle 2 au lycée, dans tous les enseignements, notamment par le biais des professeurs documentalistes. Mais comme beaucoup « d'éducation à » inscrites dans les textes, l'EMI dépend d'appétences, de compétences, de moyens, de temps. L'éducation aux médias ne doit pas être un enseignement annexe, mais doit faire partie des enseignements fondamentaux. Elle propose la création d'un enseignement dédié aux médias et à la vie numérique en 6^e et tout au long du collège. L'un des objectifs sera d'apprendre à utiliser les réseaux sociaux, à identifier les bonnes sources et à repérer les fake news...

20

L'expérience de la mobilité pour tous

« Les voyages scolaires favorisent l'acquisition de connaissances et de compétences, concourent à l'épanouissement des élèves et participent à leur ouverture au monde. »

—
CIRCULAIRE DU 13 JUIN 2023.

Classe verte, de découverte, de mer, linguistique...

« Tout élève, quel que soit son milieu social d'origine, doit pouvoir bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire », continue la circulaire. Sera-t-elle suffisante à corriger les injustices vécues par des milliers d'élèves « jamais partis » quand d'autres partent plusieurs fois ?

La circulaire du 13 juin 2023 va dans le bon sens. Mais elle n'aborde pas la question des moyens alors que les coûts, notamment ceux liés aux transports, ont explosé. Pour que tous les enfants puissent partir, il faut veiller à ce que ces voyages soient accessibles à tous. La prise en charge par l'État d'au moins un voyage par élève au cours de sa scolarité (collège ou lycée) doit devenir la règle. En Europe ou dans le monde, car pour les élèves des territoires ultramarins, la proximité immédiate n'est pas forcément l'Europe.



**Yassine,
36 ans,
encore
à l'école**

La FCPE, ce sont des parents bénévoles qui participent activement aux réunions de l'Éducation nationale.

**Il y a mille raisons
de nous rejoindre.
Et chacune a
son importance.**



Adhérez !

**Parents
FCPE,**

**le pouvoir
d'agir**

